

Règlementation COVID-19

Résumé - Sources FFD et Ministère des sports

Port du masque pour les pratiquants : le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique des activités physiques. Toutefois, lorsque le contact est nécessaire à la pratique d'une activité dansée par sa nature-même et que la règle de la distanciation physique n'est pas applicable, nous conseillons le port du masque respiratoire par chaque pratiquant, notamment lorsqu'il y a nécessité de changement de partenaire. Chacun pourra choisir de changer de partenaire ou non. Le port du masque est obligatoire lors de la circulation dans les locaux (entrée, sortie...).

Port du masque pour l'enseignant : le masque doit être porté systématiquement dès lors que les règles de distanciation ne peuvent être garanties.

Hygiène des mains : une désinfection régulière des mains sera effectuée tout au long de la pratique de l'activité physique dansée lorsque le contact est nécessaire, surtout s'il y a nécessité de changement de partenaire. Dans ce cas, cette désinfection des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique pourra être conseillée entre chaque changement. Du gel sera mis à votre disposition.

Duos / Groupes : si, par nature même, la pratique de l'activité dansée nécessite un contact, la règle de distanciation physique ne s'applique pas.

Danse par couple : un espacement de 2 mètres entre chaque couple est conseillé si l'effectif et la configuration de la salle le permettent, mais n'est pas obligatoire.

Nous vous remercions :

- De respecter l'heure précise de vos cours afin de ne pas surcharger l'effectif présent dans la salle.
- De prévoir un sac dans lequel vous déposerez vos effets personnels (vêtements, chaussures...).
- De ne pas venir en cours si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec une personne testée positive au covid-19.

Nous procéderons à la **désinfection des locaux et du matériel** régulièrement. La salle sera **aérée en permanence** pendant l'activité.

Les soirées dansantes sont autorisées avec uniquement les adhérents de la structure.